VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern   Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Knauth, Nachod & Kuhne vs Southern Sales Company

No 91,661, Cour Civile de District, Division "B"

PAR STROUDBACK & STERN, LEONARD L. STERN, ENCANTEUR,

LUNDI, 7 Mars 1910, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, sur les lieux, **1401** rue du Canal, coin Liberté, en vertu d'un ordre de Cour signé le 19 Février 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "B", dans la susdite affaire ci-dessus numérotée :

Le Contenu Entier de la Southern Sales Company

se composant d'Articles de Toilette pour Dames et Messieurs, Marchandises, Installations et autres Effets Mobiliers.

CONDITIONS--A être vendu au plus offrant en bloc pour du Comptant.

CHAS ROSEN, E. J. THILBORGER, M. D. DIMITRY, Avocats.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs, 322 rue Baronne.

23 fév—23 27—mars 6 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ROSA FISHER.

No 92,445—Cour Civile de District, Division D.

Cottage Double Bien Situé, 1714-16 rue St-Philippe, entre les rues Claiborne et Derbigny.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 5 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 2 mars 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 207, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Derbigny et Claiborne, lequel lot est désigné par la lettre H sur un devis de A. de Armas, voyer, daté avril 1886, annexé à un acte de Edgar Grima, notaire, daté du 28 mai 1886, et commençant à une distance de cent vingt et un pieds six pouces et quatre lignes (121' 6" 4''') de l'encoignure de la rue Derbigny, et mesurant quarante pieds dix pouces (40' 10") de face à la rue St-Philippe sur cent vingt-quatre pieds 3 pouces et six lignes (124' 3" 6''') de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 1714 16 rue St-Philippe.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres dans les mansardes, dans chaque côté il y a 2 cabinets et grande chambre, dans le fond il se trouve une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres et galerie de chaque côté, dans la cour citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1910 au-dessus et en plus du prix de la vente, dix pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Anthony J. Rossi, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

6 mars—6 13 20 27—av 3 5

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Placement Supérieur dans la Propriété Commerciale de Choix,

Nos 626, 628, 630, 632 rue S. Remparts,

Et désirable pour habitation.

Succession de George Kleinert.

No 83,417—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 12 mars 1909 et signé le 18 mars 1909, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les magasins et résidences doubles substantiel en brique avec mansarde Nos 626 et 628 rue Sud Rempart, contenant magasin et chambre habitable, au rez de chaussée et à l'étage supérieur. Le lot de terre est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Circus (maintenant Sud Rempart) Girod, Phillippi (maintenant Lafayette) et Hevia (maintenant Dryades), mesurant trente pieds, onze pouces et deux lignes (30' 11" 2''') de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) sur quatre-vingt-quinze pieds (95') de profondeur.

2° Les magasins et résidences doubles à un étage en bois, avec mansarde, Nos 630 et 632 rue Sud Rempart, contenant magasins et chambres habitables; le lot de terre est contigu et est dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesure trente-trois pieds cinq huitièmes de pouces [33' 5⅛"] de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) et quatre-vingt quinze pieds, onze pouces (95' 11") de profondeur. Ces propriétés sont dans une des plus actives et prospères de l'artère commerciale et sont également désirables pour être habitées ou comme placement; en dehors de quelques rues. La rue Sud Rempart promet la meilleure occasion pour une proposition commerciale, et promet de rivaliser tout en quelques années.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, dix pour cent du prix d'achat, comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

E. S. Cobb.

INSTALLATION DE LAITERIE.

La Propriété de Veuve A. Larrieu, coin des rues Holly Grove et Quince—MARDI, 15 MARS 1910, à 11 HEURES A. M.

La propriété suivante : 50 vaches, 4 bons chevaux, 5 gros mulets, 1 wagon à lait à quatre roues, 1 wagon à fourrage, 2 auges à fourrage, 1 faulx, 3 charrettes à bascule, 3 jeux de harnais pour charrettes à bascule, 2 jeux de harnais pour wagons, et tout ce qui appartient à une laiterie de première classe. 12 vaches fraîches à lait et 8 de printemps qui seront sur le point de véler bientôt, dans le lot. C'est une magnifique laiterie et une occasion pour avoir de bonnes vaches laitières extra.

Conditions de la vente—Sans limite—Toutes sommes au-dessous de $100, comptant; sommes de $100 et au-dessus en un crédit de 90 jours avec bonne sécurité. L'acquéreur du plus fort montant aura la clientèle. Prenez les chars Royal Blue et descendez à Holly Grove et Nouveau Bassin.

E. S. COBB, Encanteur

Bureau : Ecurie de vente Kildaff & Beall, 327-347 rue Dryades, coin Union.

6 mars—6 13

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

A. E. Gilmore vs Dr Victor L. Gilmore et als.
No 90,326—Cour Civile de District—Division E.

Vente du "Sugar Planters' Journal and Directory of Louisiana Sugar Planters", incluant listes de souscriptions, contrats d'annonces, types, cabinets, etc.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, le 16 mars 1910, à midi, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 28 février 1910 et signé en Cour ouverte le 3 mars 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Les articles ci-dessus mentionnés d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Devant être vendus pour du comptant comme une installation faisant des affaires.

STROUDBACK & STERN,
Encanteur.

Charles Rosen, H. M. Roberts, avocats.
5 mars—5 6 13 16

SUCCESSION DE HERMAN GRAF, SR.

No 88,599—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Div. B.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix Double,

931 et 933 rue Bordeaux,

Entre les rues Camp et Magasins.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et signé en cour ouverte, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Camp, Magasin et Valence, commençant à une distance de quarante-sept pieds cinq pouces du coin des rues Bordeaux et Camp, et mesurant trente pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est désignée par les Nos municipaux 931 et 933 rue Bordeaux.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, cour, hangar, citerne etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, représentée par billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis dans leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910 et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et de prendre la police d'assurance.

L'acte de vente pardevant George J. Untereiner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Genevieve McCabe, épouse de Thomas L. Connell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 91,643—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas L. Connell, exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

4 mars—4 8 13

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Frank Goothye.

No 90,859—Cour Civile de District—Division D.

JEUDI, le 31 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, lequel ordre est daté du 21 février 1910, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit :

Sept certains lots de terre, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 2330, borné par les rues Français, Touro, Ne Plus Ultra ou White, et Sere, lesquels lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 12, 25 et 26 sur un plan de Geo. de Armas, voyer, daté du 19 juillet 1907, lesquels lots mesurent comme suit : les lots 1 à 4 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 103 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No 1 formant le coin des rues Français et Ne Plus Ultra ou White. Le lot No 12 mesure 34 pieds de face à la rue Sere sur 128 pieds de profondeur, commençant à une distance de 137 pieds 11 pouces et 4 lignes de l'encoignure des rues Français et Sere et une pareille distance de l'encoignure des rues Touro et Sere. Les lots Nos 25 et 26 mesurent chacun 34 pieds de face à la rue Ne Plus Ultra ou White sur 128 pieds de profondeur. Le lot No 26 étant plus près de la rue des Français et le lot No 25 étant plus près de la rue des Français, et commençant à une distance de 103 pieds 11 pouces 4 lignes de ladite rue des Français et le lot No 25 étant plus près de la rue Touro, commence à une distance de 137 pieds 11 pouces et 4 lignes de ladite rue Touro.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un an après la date avec 8 pour cent d'intérêt, la portion du crédit devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé; l'intérêt devant commencer de la date de l'adjudication. ledit billet devant être garanti par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 10 0[0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour non paiement à maturité, l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère les taxes de l'année 1910 et pour l'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
317 rue Carondelet

Oscar Schreiber, avocat.
27 fév—27—mars 6 13 20 27 31

AVIS AUX CREANCIERS.

B. L. Gascon et al versus S. A. Loeb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 89,898 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par J. A. Grasser et H. J. Pigott, Receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—M. D. Dimitry, Dinkelspiel, Hart et Davey, avocats.

2 mars—2 8 13

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON

Verrerie et Bijouterie.

Succession de Nicholas Radich.

No 92,294—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet.

MARDI, le 15 mars 1910, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 24 février 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux, No 420 rue Dauphine, entre Conti et et St-Louis—

Meubles de maison, installation pour manufacture de candies, verrerie, chandières en cuivre, montre en or et chaîne, bijouterie, etc., le tout d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.
3 mars—3 6 13 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu d'un "Magasin d'Epiceries," aussi un "Cash Register."

Smith Bros Lt'd vs Fernand Lee Babin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 92,659—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par consentement des parties, je procèderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, le 8 mars 1910, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, No 523 rue Sud Rempart, le contenu, fonds de magasin, installations du magasin d'épiceries sur lesdits lieux, d'après l'inventaire enregistré.

Un Cash Register.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

M. C. Sharff, avocat, pour les demandeurs.
4 mars—4 6 8

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un Piano et d'un Tabouret.

Dwyer Piano Co. vs A. Daniel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,516 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI, 9 mars 1910, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un Piano (fabrique de Kohler & Campbell) et un Tabouret.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Henriques & Duchamp, avocats pour la demanderesse.
25 fév—25—mars 4 9

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

Le Contenu d'un Etablissement de Liqueurs

No 413 Rue Poydras.

Comprenant un Grand Assortiment et de Valeur, de Marques Etendard de Whiskies, Brandy, Champagne, Gin, Bitters, Port, Sherry, Abricots Brandy Vins, Muscatell, Vin de table, Dames Jeannes, 600 Jugs, Cartons, Flasques, Caisses à claire voie, Mesures, Boîtes, et divers.

—AUSSI—

Comptoirs, Etagères, Coffre-Fort en Fer et divers, étant la balance du fond de magasin.

IN RE SIEGMUND G. STERN, EN BANQUEROUTE.

A l'encan en lots d'après l'inventaire, LUNDI, le 7 mars 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux No 413 rue Poydras près de la rue Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre daté du 2 mars 1910.

Le contenu dudit établissement, comprenant un splendide assortiment de Vins et Liqueurs, etc.

Conditions—Comptant

ALBERT PAUL, Encanteur.

6 mars—1f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un Partage

Cottage Double de Choix.

Nos 823-825 rue Clouet.

–Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

In re Joseph Martino vs Nicole Martino et als.

No 91,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 14 février 1910 et signé en Cour ouverte le 18 février 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Faubourg Clouet, maintenant Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Clouet, Bourgogne et Dauphine, désigné par le No Un sur un plan de L. Surgi daté du 14 juillet 1835 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Clouet entre les rues Craps (maintenant Bourgogne) et Grands Hommes (maintenant Dauphine) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis Livre des Transferts 23 folio 328.

Les améliorations comprennent un joli cottage double subdivisé en cinq grandes et une petite chambre de chaque côté, ensemble avec maison dans le fond, citerne, cour et allée pavées, près des écoles, églises et du marché Zengel, un voisinage bien habité. Propriété productive et de bons revenus.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant William Renaudin, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Asahel W. Cooper, avocat pour le demandeur.

J. V. & L. V. Guillotte et B. B. Howard, avocats pour le défendeur.

20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain d'encoignure à Carrollton.

Succession de Adelaide Wilmer, veuve de Jean Baptiste.

No 92,158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, no 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté du 9 février 1910, dans l'affaire de la succession de Adelaide Wilmer, veuve de Jean Baptiste, il sera vendu à l'enchère publique :

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, ancienne ville de Carrollton, dans l'ilet borné par les rues Washington, maintenant Fern, Hultième, maintenant Spruce, Burdette et Cypress, maintenant Panola. Ledit lot forme l'encoignure des rues Washington ou Fern et Cypress maintenant Panola, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur et façade à la rue Cypress, maintenant Panola, de 120 pieds.

Conditions de la vente—Comptant.

L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dûes et exigibles en 1910. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles I. Denechaud, notaire.

13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de B. H. Dowsing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,256 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Montgomery, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.

J. Zach Spearing, avocat.
5 mars—5 9 14

Succession de William Sommer Benedict.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 85,015—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jane West Benedict, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jessy Benedict Gessner, avocat.

1 mars—1 5 10

Succession de John Brand et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,698—Division E — Attendu que John Brand a présenté une pétition à la cour civile de district à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Brand et épouse, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.

3 mars—3 5 13

Succession de Margaret Pendergast.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 92,573— Division C — Attendu que Thomas M. Healy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Margaret Pendergast, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. – Legier & Gleason, avocats.

25 fév—25—mars 1 6

Succession de Mme Maria Biersach

Veuve de George Krause.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,606 —Division D.— Attendu que Mme Margaret Krause, veuve de Nicholas Rohr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaret Rohr, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — George J. Untereiner, avocat.

26 fév—26—mars 1 6

Succession de Justin Durel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 92,472 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Plauche, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier— A. A. Moreno, avocat.

25 fév—25—mars 1 7

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Simple, 623 rue Rendon, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier.

Jolis Terrains pour Bâtir, l'ilet Holly Grove, Fig, Général Ogden et Colapissa.

Philip Spizale vs Pauline Spizale LaCroix.

No 91,466—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre lu et rendu le 21 février 1910 et signé du 28 février 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1. Un certain lot de terre, situé, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Rendon, l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), l'avenue Hagan et la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 623 rue Rendon, désigné comme lot 23 sur un devis annexé à un inventaire pardevant A. G. La Pice, notaire en cette ville, sous la date du 7 janvier 1895, d'après ledit plan ledit lot mesure 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rendon sur 156 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple sur le devant et d'un cottage simple dans le fond du lot, chacun contenant 3 chambres, etc.

2. Six lots de terre situés dans le Septième District de cette ville (ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) dans l'ilet Holly Grove, Général Ogden (autrefois Jackson), Fig (autrefois Treizième) et Colapissa; lesdits lots sont connus comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit : Les lots 1 à 4 mesurant chacun 61 pieds à la rue Colapissa sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 1 formant le coin des rues Colapissa et Général Ogden; le lot 5 mesurant 61 pieds de face à la rue Colapissa sur une profondeur entre lignes parallèles de 122 pieds et formant le coin des rues Colapissa et Holly Grove; le lot 6 s'étendant dans le fond des lots 3, 4 et 5 et mesurant 61 pieds de face à la rue Holly Grove sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les 6 lots ci-dessus mentionnés seront vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

Conditions—1/2 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an pour billet de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de ladite propriété pour l'année 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Arthur B Leopold, notaire, aux frais des acquéreurs

E. S. Whitaker, avocat pour le demandeur.
5 mars—5 6 13 20 27—avril 3 7

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Splendides Cottages, Sans Limite ou Réserve.

Nos 2208 et 2210 rue Quatrième et 1312 et 1314 rue S. Robertson; chacun loué à des locataires de première classe.

Dans la Succession de Elizabeth Murphy.

No 91,988—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 344 rue Carondelet—JEUDI, le 24 mars 1910 à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 4 février 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier — Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St David et Liberté et l'avenue Washington, désigné comme lot No 18, sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 22 novembre 1899, annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 25me jour de novembre 1899, ledit lot étant situé, d'après le dit plan à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt-sept pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot désignées par les numéros 2208 et 2210 rue Quatrième.

Deuxième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust Freret, Thalie et Erato, désigné par le No 7 sur un certain plan dressé, par John F. Braun, voyer, daté du 25 avril 1876, et aussi désigné par le No 9 sur un plan dressé par Hedin et Schlarbous, ingénieurs civils, daté du 18me jour de mai 1854, et déposé pour référence en l'étude de Théo. O Stark, alors un notaire en cette ville, comme plan No 182, lequel lot mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant ; les taxes pour l'année 1910 devant être payées par l'acquéreur ; l'acte de vente devant être passé pardevant Eraste Vidrine, notaire, et tous certificats devant être aux frais de l'acquéreur ; 10 0[0 de dépôt requis au moment de l'adjudication chez CICERO A. RAMSEY, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 342 rue Carondelet.

K. V. Richard, Avocat.
20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE

No 4119 rue Constance, sur deux grands terrains, dans l'affaire de Mme Mary J. Barney versus Siméon Bazile et al.—No 91,631.—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet—JEUDI, le 10 mars 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre lu et rendu en Cour ouverte le 28 janvier 1910 et signé en Cour ouverte le 3 février 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux [2] lots de terre avec toutes les améliorations, situés dans le Sixième District de cette ville, l'ilet borné par les rues Constance, Magasin, Cadix et Jéna, désignés comme lots Nos 18 et 19, sur un plan de H. Moelhausen, architecte, le 26 février 1845, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire ; les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente (30') pieds de face à la rue Constance sur cent quatorze (114') pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes de 1910 et pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire 10 0[0 de dépôt requis au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,
Encanteur.

Joe A. Lautenschlaeger, W. C. McLeod, S. A. Montgomery, avocats.
6 fév—6 13 20 27—mars 6 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division E— No 92,240 — Interdiction de Oscar Allen — Jugement.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents : MM. Henriques & Duchamp, avocats pour le demandeur; M. T. D. Flynn, avocat pour le défendeur.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour étant de l'opinion, pour les raisons oralement assignées, que le défendeur est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire, décrétant que le défendeur, Oscar Allen est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et prononçant son interdiction : tous les frais de cette procédure devant être payés des biens dudit défendeur.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 10 février 1910.

Jugement signé en cour ouverte le 16 février 1910.

Signé: GEO. H. THEARD,
Juge.

Pour copie conforme :
P. A. DUCOING, Député-Greffier.
20 fév—20 26—mars 5 12 19

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Dennis Sheen.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Dennis Sheen, No 91,702 du dossier de ladite Cour, ledit ordre daté et signé du 24 février 1910 et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 31 mars 1910, à midi, la propriété foncière, décrite comme suit—

Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, et mesurant deux arpents de face à la rue St-Claude sur soixante-cinq et 82/100 d'arpents plus ou moins en profondeur, bornée au-dessus par des terres autrefois appartenant à Gourdain, et au-dessous par des terres autrefois appartenant à A. Castaing. La location et description de ladite étendue de terre sont plus complètement démontrées sur un plan ou devis dressé par Arthur de Armas, alors député-voyer de ville, daté Nouvelle-Orléans, 15, 16 et 17 novembre 1881 ; d'après lequel l'encoignure supérieure est identifiée par une borne ou piquet au point marqué par la lettre A et de là s'étendant au long de la rue Bons-Enfants (maintenant rue St-Claude) une distance de trois cent soixante-quatorze pieds cinq pouces et six lignes à une borne ou piquet au point marqué par la lettre B, lequel dit point B est sur la ligne du centre de prolongation de la rue Andry et la ligne de borne de ladite propriété ici vendue qui la sépare de la propriété autrefois appartenant à Gourdain est démontré par cinq piquets ou marque de borne placés à cinq cents pieds de distance aux points marqués A. C. D. G. et I et la ligne de borne laquelle sépare l'étendue vendue de la propriété autrefois appartenant à A. Castaing est démontrée par cinq piquets ou marques de borne placés à cinq cents pieds de distance à des points marqués B. E. F. H. et K. la ligne formée comme cela étant la ligne du centre d'une prolongation de la rue Andry. Sur une prolongation du côté Sud de la rue Girod la propriété n'a que trois cent soixante-onze pieds deux pouces et une ligne de largeur sur une prolongation du côté sud de la rue Prosper il y a trois cent soixante-sept pieds un pouce et deux lignes de largeur, et se rétrécit proportionnellement en largeur sur la ligne du fond, et sur le côté ouest il y a une profondeur de douze mille six cent et treize pieds trois pouces et deux lignes et du côté de l'est il y a une profondeur de douze mille et cinq cent cinquante deux pieds, sept pouces et cinq lignes le tout desquels sera démontré plus complètement sur le devis ci-dessus référé, la plus grande portion étant annexée à un acte pardevant Félix J. Puig, notaire, daté du 30 juin 1909.

Conditions—L'assomption par l'acquéreur de trois billets, signés par le défunt Dennis Sheen, datés du 30 juin 1909, chacun pour la somme de huit mille quatre cent et quarante quatre dollars et quarante quatre cents [$8,444.44] dus respectivement le 30 juin 1910, le 30 juin 1911, le 30 juin 1912, tous portant intérêt au taux de six (6 0[0) pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, la balance comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1910 au-dessus et en plus du montant de son enchère et de déposer chez l'exécuteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et en défaut de ce dit dépôt la propriété sera encore offerte en vente par l'encanteur. Les loyers de la propriété devant appartenir à la Succession, jusqu'à l'exécution de l'acte notarial la vente étant faite, sujette aux droits des locataires d'exploiter leurs récoltes actuelles, une portion de cette propriété est maintenant louée à des petits fermiers. L'acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
910 rue Gravier.

27 fév—27—mars 6 12 20 27 31

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage Simple, No 924 rue Nord Tonti.

Entre les rues Dumaine et St Philippe.

JEUDI le 24 mars 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

John F. Miquet vs Frank Miquet et als.

No 91,372—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. A.

PAR CARRERE & KEENEY— Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 2 février 1910, et signé du 14 février 1910, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé, étant et s'étendant dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Tonti Dumaine, St-Philippe et Miro, désigné par le No cinq et mesurant, en mesure américaine trente pieds de face à la rue Tonti, quatre-vingt-dix pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot trois, et cent pieds neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du lot six, et trente-un pieds six pouces et quatre lignes en largeur dans le fond, d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, le 24 décembre 1844, et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Deuxième—Une certaine portion de terre située, s'étendant et étant dans le même district que le lot ci-dessus, faisant partie des deux lots de terre désignés par les Nos Dix et onze sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté du 17 janvier 1859, déposé en l'étude de E. Bouny, un notaire de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent cinquante pieds de la rue Miro et ayant sur la ligne parallèle à la rue Miro et séparant ladite portion de terre de la balance desdits deux lots, soixante treize pieds un pouce, plus ou moins en largeur, quarante-deux pieds plus ou moins sur la ligne sur le côté de la rue St Philippe et parallèle à cette rue, et soixante-dix pieds aussi plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Dumaine et parallèle à cette rue, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, prescriptions et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois à un étage, avec chemin pour voiture, et contenant 5 chambres, galerie dans la cour, qui est très grande, il y a une écurie, hangar, etc., portant le numéro municipal 924 rue Tonti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les loyers devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de l'année 1909, et les frais de tous certificats et de l'acte de vente pardevant A. J. Cuneo notaire, enrégistré et recordé en sus. 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido,

20 fév—20 27—mars 6 13 21 22 23 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil

D'UN GRAND STOCK ASSORTI DE

VETEMENTS, VETEMENTS, VETEMENTS, COMPLETS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET GARÇONS. LINGERIE POUR HOMMES. FOURNITURES D'ARTICLES POUR TOILETTE. CHAPEAUX, CASQUETTES, DIVERS, ETC. VITRINES, COMPTOIRS, INSTALLATIONS, ETC.

Sur les lieux No 801 rue Decatur, Coin de la rue Ste-Anne.

Michel de Pontalba vs Paul B. Olaverie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92,660—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 mars 1910 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 14 mars 1910, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sur les lieux No 801 rue Decatur, coin de la rue Ste-Anne—

Le contenu entier et installations, etc., du Magasin de Vêtements et d'Articles de Toilette sur lesdits lieux, selon un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

R. V. Parham, avocat pour le demandeur.
3 mars—3 8 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Kolmeyer Jacobs et Hyams Co., Lt'd vs Charles Smith.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 42,483—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la maison de cour, Nos 320 et 322 Passage la Bourse, entre les rues Conti et Bienville dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 1er avril 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Les droits de rédemption accordés par C. L. Hopkins à Chas Schulz sur le paiement de cinq mille quatre cents dollars d'intérêt expirant le 1er septembre 1910, comme il est complètement démontré en un acte de vente par ledit Charles Schulz à Charles Hopkins passé pardevant Fergus Kernan, notaire en cette ville le 17 janvier 1909, enregistré dans le bureau des transferts, livre 227, folio 582 sur la propriété décrite comme suit, à savoir : Cinq certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, la projection des rues Deslondes et Clarence et la ligne de la Congrégation de Sainte-Croix, lesquels lots sont désignés par les lettres A, B, C, D et E sur un devis et certificat d'arpentage faits par Edgar Pilié, voyer, le 27me jour de décembre 1894, annexés à un acte d'achat par Peter Donald de Alfred Delavigne, passé pardevant Nicholas B Trist, notaire en cette ville le 10 janvier 1895, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Peters, la même largeur dans le fond par les profondeurs suivantes, à savoir : Le lot A formant le coin de la rue Peters et la projection Deslondes et ayant une profondeur et façade sur ladite rue de projection Deslondes de cent vingt-trois pieds sept pouces et trois lignes, et cent vingt-cinq pieds et cinq lignes de profondeur sur la ligne du lot C de cent vingt-six pieds cinq pouces et sept lignes, ledit lot C ayant cent vingt sept pieds onze pouces et une ligne sur la ligne du lot D. Le dit lot D a une profondeur sur la ligne du lot E de cent vingt neuf pieds quatre pouces et trois lignes; edit lot E a une profondeur sur la ligne divisant le dit lot de la propriété de la Congrégation de Sainte Croix de cent trente pieds neuf pouces et cinq lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Legier, Gleason & J. J. Ritayiss, avocats pour la demanderesse.
27 fév—mars 6 13 20 27—avril 1

F. Rivers Richardson vs Cornelius Cook.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans -No 42 317- En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI le 10 mars 1910, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un piano et un tabouret. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

27 fév—27—mars 4 10

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de D'Echaux et McEwen Lumber Co., Ltd., demandant des Receveurs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 80,623 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles les septième et huitième comptes provisoires présentés par la Teutonia Bank and Trust Company et Frederick Querens, Jr., receveurs dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément auxdits comptes. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Benjamin Ory, avocat.

3 mars—3 7 12

L'Etat ex-rel P. St-Amand versus la Banque du Commerce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 50,817—Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Reuben G. Bush, receveur survivant dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas J. Théard, Lamar C. Quintero, avocats.

25 fév—25—mars 1 6

In re Liquidation of Consumers Manufacturing and Lumber Company

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90,910, Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par la City Bank and Trust Company, Liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Dart, Kernan et Dart, avocats.

26 fév—26—mars 2 7